

La CFE-CGC au Salon Préventica : 16-18 juin 2009 : Oui, les risques psychosociaux font partie des conditions de travail !

Les acteurs de la prévention et des risques professionnels se sont réunis à Lyon les 16,17 et 18 juin lors de la 17ème édition du Salon Préventica. Un rendez-vous nécessaire, puisque l'on compte, en France, chaque année, environ 40 accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés. En 2006, sur environ 47 000 maladies professionnelles nouvellement reconnues au sein du régime général, 31 000 ont donné lieu à un arrêt de travail (données provisoires statistiques trimestrielles, chiffres Préventica). Pendant trois jours, le public a visité le salon, et profité des nombreuses animations et rencontres pour faire le point sur toutes les problématiques de santé et sécurité au travail. Ainsi, 9 000 décideurs en provenance de France, Allemagne, Suisse, Italie, ont pu rencontrer près de 400 exposants autour de 6 pôles d'expertise.

Bernard Salengro, Secrétaire national ; était présent au cours de ces journées lyonnaises, où il a représenté la CFE-CGC en proposant une conférence intitulée « Risques psychosociaux : des conditions de travail comme les autres ». Les risques psychosociaux recouvrent des risques professionnels d'origine et de nature variées, qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés et ont, par conséquent, un impact sur le bon fonctionnement des entreprises. On les appelle "psycho-sociaux" car ils sont à l'interface de l'individu (le "psycho") et de sa situation de travail.

Faisant référence aux dernières enquêtes sur le stress réalisées par la CFE-CGC, Bernard Salengro a rappelé les nombreux maux et symptômes induits par le stress professionnel : fatigue, problèmes cutanés, maux de dos, dépression, envie de quitter son emploi... Le stress fait beaucoup de dégâts et ses conséquences sont lourdes pour l'individu et l'entreprise. Chiffre éloquent : son coût est estimé à 3 % du PIB soit 50 milliards d'euros ! **Plus grave encore, la souffrance au travail semble s'être installée dans le quotidien des salariés. Le stress n'est pas une maladie orpheline, c'est une épidémie !**

Plusieurs causes peuvent expliquer ce phénomène : la toute-puissance de la finance, la recherche de la rentabilité à tout prix, la révolution du travail tertiaire avec l'avènement des nouvelles technologies qui imposent la vitesse de faire (téléphones, ordinateurs portables...),... En quelques décennies, c'est bien toute l'organisation du travail qui a été bouleversée.

Grâce au travail des partenaires sociaux, CFE-CGC en tête, la charge psychique qui n'était nullement prise en compte dans la vie des salariés, est désormais admise. C'est un pas en avant, mais il reste encore beaucoup à faire.

Ainsi, la CFE-CGC demande :

-que les conditions de travail psychiques soient prises en compte au même titre que les conditions de travail physiques. Les risques psychosociaux font bien partie des conditions de travail.

-la reconnaissance des effets du stress comme maladie professionnelle

Il est urgent, que les employeurs comprennent que par des actions de prévention, ils peuvent améliorer la productivité de leur entreprise. Comme l'a rappelé Bernard Salengro « Quand un enfant est malade, c'est toute la famille qui souffre ».

Retrouvez les positions et les actions de la CFE-CGC en matière de [stress sur notre site web](http://www.cfecgc.org)